

PORTO-NOVO, le 27 OCTOBRE 1961

DECRET N° 61- 337 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 19 Décembre 1960 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

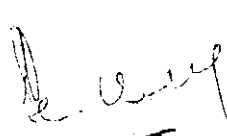
D É C R É T E :

ARTICLE 1er.-- Mr. Michel AHOUANMENO, Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture est chargé de l'intérim du Ministre
de la Santé Publique et des Affaires Sociales pendant l'absence
de Mr. René DEROUX.

ARTICLE 2.-- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS :
P.R. 15
S.G.G. 3
A.N.D. 1
MINISTRES 13
J.O.R.D. 1

Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent,
LE VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;


S.M. APITHY